

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

Plénière

Renforcer le pouvoir d'action de la génération future: la CITES et l'engagement de la jeunesse –
Rapport du *Youth Forum on People and Wildlife*

PROJET DE RÉOLUTION ET DE DÉCISIONS DE LA CONFÉRENCE DES PARTIES

Le présent document a été préparé par l'Afrique du Sud et les États-Unis d'Amérique suite à la discussion du document CoP17 Doc. 20 à la deuxième séance de la plénière.

Projet de résolution Conf. 17.xx

MOBILISATION DE LA JEUNESSE

SALUANT les efforts du *Youth Forum for People and Wildlife* et du *South Africa's Youth and Conservation Programme* en vue de renforcer le pouvoir d'action de la jeunesse, en donnant l'exemple sur les moyens de faire participer les jeunes à la conservation des espèces sauvages et, notamment, aux questions relatives à la CITES;

RECONNAISSANT que les jeunes d'aujourd'hui seront les décideurs de demain et que les organisations actuellement responsables de la conservation des espèces sauvages doivent les faire participer et leur donner les moyens de devenir des décideurs avisés;

SACHANT qu'avec la participation des jeunes aux débats sur la conservation et le commerce des espèces sauvages, une plus grande diversité d'idées et de solutions s'offriront aux décideurs;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les jeunes d'aujourd'hui forme une génération très différente de celle de leurs prédécesseurs, marquée notamment par de grands progrès technologiques et que les compétences de jeunes collègues peuvent être des outils précieux pour s'assurer que le commerce des espèces sauvages soit légal et durable;

LA CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION

ENCOURAGE les Parties à étudier les possibilités de faire participer les jeunes aux questions relatives à la conservation des espèces sauvages et notamment à la CITES, par exemple dans le cadre de stages ou de programmes de tutorat;

INVITE les Parties et le Secrétariat de la CITES à collaborer avec les universités, les groupes de jeunes et autres associations et organisations pertinentes pour créer des réseaux de jeunes éduqués et engagés, en mesure de contribuer aux décisions relatives à la conservation et de peser sur elles;

INVITE les Parties et les organisations observatrices à accueillir de jeunes délégués dans les délégations officielles et à leur fournir des possibilités d'apprentissage à l'occasion des sessions de la CITES.

PROJETS DE DÉCISIONS SUR L'ENGAGEMENT DES JEUNES

À l'adresse du Secrétariat

17.CC Le Secrétariat:

- a) Examine les rapports du *Youth Forum for People and Wildlife* et du *South Africa's Youth Conservation Programme* et évalue les recommandations proposées;
- b) Communique un rapport au Comité permanent à sa 69^e session portant sur le caractère applicable de ces recommandations et recommandant aux Parties des moyens de renforcer le pouvoir d'action des jeunes.

À l'adresse du Comité permanent

17.CC Le Comité permanent examine le rapport soumis par le Secrétariat et ses recommandations et fait toute recommandation qu'il juge appropriée à la 18^e session de la Conférence des Parties (CoP18).